

## Inédit : vos déchets alimentaires valorisés à Croissy-sur-Seine grâce au composteur électromécanique de l'Agglo !



**Une première sur le territoire : le composteur électromécanique installé par l'Agglo à Croissy-sur-Seine traite depuis le lundi 19 février les biodéchets collectés dans les bornes d'apport volontaire des villes de Croissy-sur-Seine, Le Pecq et Le Port-Marly. Un procédé innovant qui produit du compost en un temps record : explications.**

### Une collecte locale et éco-responsable

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi AGEC (lire encadré ci-après) sur le tri à la source des biodéchets, l'Agglo mène depuis octobre 2022, une expérimentation de tri et de collecte des déchets alimentaires sur 5 communes volontaires : Houilles, Saint-Germain-en-Laye, Le Pecq, Le Port-Marly et Croissy-sur-Seine. C'est dans ce contexte qu'a été installé récemment sur le territoire, à Croissy-sur-Seine précisément, le deuxième composteur électromécanique d'Île-de-France. Conçu par Upcycle, il est capable de composter jusqu'à 330 kg/jour de biodéchets déposés dans les bornes par les habitants.

### Comment ça marche ?

À Croissy-sur-Seine, trois agents en insertion professionnelle de la société Triethic récoltent, à vélo

ou par véhicule électrique, les déchets alimentaires déposés dans les bornes d'apport volontaire de Croissy-sur-Seine, Le Pecq et Le Port-Marly\*.

Une fois arrivés sur le site où est aménagé le composteur électromécanique, les déchets alimentaires passent d'abord sur une table de tri manuel. Les ordures ménagères et emballages sont alors déviés dans un bac de non-conformité qui sera récupéré et traité par Veolia sur un autre site. L'objectif est d'éviter que du plastique ou du textile ne soit mélangé aux déchets alimentaires et ainsi d'obtenir un compost de bonne qualité.

### Jusqu'à 330 kg de biodéchets traités par jour

Au volume de biodéchets conformes est ajouté dans le composteur une quantité équivalente de broyat sec (copeaux de bois). À partir de cette étape, les matières se dégradent grâce à l'augmentation de la température due

à l'activité des bactéries présentes dans les déchets alimentaires (comme dans un composteur traditionnel).

Ce processus permet l'élimination des bactéries pathogènes et l'obtention, au bout d'une dizaine de jours, d'une première forme de compost (*compost normé NFU 44051*), qu'il est nécessaire alors de laisser mûrir.

### Du compost prêt à l'emploi en 3 mois

Ce compost est ensuite placé dans des zones d'hygiénisation pendant 14 jours avant de basculer vers des cellules de maturation. Durant 8 à 12 semaines, les agents vérifient la bonne température de la matière, l'aèrent, y ajoutent des matières sèches ou de l'eau pour veiller à son bon équilibre.

À la fin de ce processus de maturation, est récolté du compost prêt à l'emploi qui pourra être distribué aux habitants lors de prochaines animations et/ou utilisé pour l'agriculture et la végétalisation de la ville.

\* À Houilles et Saint-Germain-en-Laye, les biodéchets sont collectés pour être traités en micro-méthanisation (lire ci-contre).

## Réduire et valoriser nos déchets, l'axe 3 du Plan Climat de la CASGBS

La loi AGEC, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, concerne le traitement des biodéchets par les collectivités et a 3 objectifs : réduire le bilan carbone de la filière des déchets, produire du biogaz pour un usage local et enfin, fournir en engrais organique les agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts.

Les biodéchets (déchets verts et déchets alimentaires) contiennent entre 20 et 90 % d'eau. Ils sont actuellement traités par incinération ou enfouissement, responsables d'importantes émissions de gaz à effet de serre.

Le **compostage et la méthanisation\*** sont donc des moyens vertueux utilisés pour valoriser nos déchets alimentaires et produire des ressources : compost ou gaz.

\* transformation de matières organiques en biogaz par fermentation

### LE CERCLE VERTUEUX DU COMPOSTAGE



1  
Dépôt des biodéchets dans les bornes de collecte



2

Collecte et transport par véhicule électrique ou vélo des biodéchets des villes de Croissy-sur-Seine, Le Pecq et Le Port-Marly vers le composteur électromécanique. Vérification et tri manuel des déchets.



3  
Insertion d'une quantité équivalente de biodéchets et de broyat sec dans le composteur et traitement (hygiénisation, maturation...) pendant 8 à 12 semaines.



4

Obtention de compost et distribution lors d'animations et/ou utilisation pour l'agriculture et la végétalisation de la ville



Saint Germain  
boclesdeseine  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION